

DEL2021240901

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Conseil d'Administration  
24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de septembre à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN,, Monsieur Patrick VILLALON, Monsieur Dominique BERNARD, Madame Nadia LEPETIT.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Déborah BOTTER.

**Pouvoir** : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU

**Etaient également présents** : Véronique PRIGENT (CCAS) et Frédéric LEDUC (EHPAD)

Convocation du 16 septembre 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 9

Suffrages exprimés : 10

QUORUM : 5

**CCAS/FINANCES – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021.**

Madame la vice-présidente présente l'ensemble des associations qui ont sollicité le CCAS en vue de l'obtention d'une subvention.

Les membres ont débattu sur la répartition des subventions en prenant en compte les dossiers complets.

Monsieur Roland ROBIN, administrateur représentant le secours catholique est sorti de la salle lorsque le montant de la subvention allouée à cette association a été débattu.

En tenant compte de l'intérêt communal, des observations émises par les membres, tout en tenant compte du budget primitif voté en avril 2021, les membres du CCAS, ont décidé d'attribuer :

700 € au Secours catholique

200 € au Secours populaire

500 € à SOS Femmes Vendée  
300 € à Cent pour  
1 400 € au Panier du talmondais  
400 € à la Banque alimentaire de Vendée  
300 € aux restos du Coeur  
150 à l'AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)  
50 € à la FAVEC (Fédération des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins)  
200 € à Vacances et Familles

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

DECIDE :

- 1°) d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2021, telles que proposées ci-dessus
- 2°) d'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer tout document relatif à cette affaire

**Pour extrait conforme au registre,  
A Talmont-Saint-Hilaire, le 27 septembre 2021  
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 27 septembre 2021  
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE